



LMDE : sous administration provisoire, qu'en est-il ?

Les rumeurs allaient bon train, et la nouvelle est tombée le 2 juillet au matin, l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) a décidé de placer la LMDE sous administration provisoire. La notification est exécutoire sans délai et dans l'heure qui suit l'administratrice nommée (Anne Marie COZIEN ex dirigeante d'UNEO, mutuelle des armées) prend possession des locaux. Exit le Conseil d'Administration.

Les personnels en place sont inquiets, que va-t-il leur arriver, quelles conséquences pour la campagne de rentrée universitaire qui démarre en parallèle ? Pourquoi cette décision alors que les difficultés constatées en 2013 sont en nette diminution ?

Alertés sur l'instant les Délégués Centraux Cfdt de l'UES MGEN et LMDE sont en contact permanent et coordonnent leurs interventions sur les deux mutuelles pour recouper les informations.

Résumons la situation :

Fin 2012 la Cour des comptes dénonce un déficit important de la LMDE, une gestion peu productive et des dysfonctionnements.

En 2013, suite à alerte du Commissaire aux comptes, après injonction de l'ACPR, le principe d'un adossement à la MGEN est acté, mettant en place une coopération forte conditionnée à une organisation stricte en vue d'un retour à l'équilibre financier.

Un directoire est mis en place prévoyant à terme une délégation de gestion à la MGEN sur l'ensemble des opérations d'assurance, un Directeur Général est nommé pour la mise en œuvre.

Plusieurs propositions de plans de redressement sont présentés à l'ACPR, rejetées l'une après l'autre.

Citons quelques raisons invoquées :

La LMDE manque de fonds propres (qu'elle doit reconstituer) ? Pourtant, l'ACPR avait validé la construction initiale, dans la mesure où depuis 2004 la MGEN substitue et intègre la LMDE dans le périmètre de combinaison de ses comptes, garantissant ainsi sa solvabilité.

Des problèmes organisationnels ? Depuis le début de la supervision MGEN, apportant son expertise et ses compétences sur les opérations de gestion, la situation s'est bien améliorée. Les retards sont résorbés, feuilles de soins, ouvertures de droits RO ou RC, réclamations, sont traitées dans la semaine. Les reproches invoqués commencent à faire partie du passé.

Il faut dire aussi que tout n'était pas forcément du fait de la LMDE : Par exemple les délais d'impression de carte par le GIE Sesam-Vitale tant que l'ancienne carte n'avait pas été réceptionnée pénalisaient considérablement le service à l'adhérent. Ce problème a enfin été réglé.

Un manque de visibilité sur les perspectives de retour à l'équilibre financier ? Difficile en effet de prévoir tant que les montants de remises de gestion n'étaient pas arrêtés. Justement un accord a pu être trouvé avec une baisse, certes, mais progressive, s'étalant sur plusieurs années et permettant de se projeter sur l'avenir. La convention d'objectifs et de gestion (COG) doit être signée dans les jours qui viennent. A suivre...

A l'aube de la rentrée universitaire, la SMEREP crie au loup. Deuxième acteur des mutuelles étudiantes (48% SMEREP, 52% LMDE) elle voudrait enterrer son adversaire historique. Il s'agit là d'un bien mauvais calcul : si la LMDE perdait la partie, qu'advierait-il du régime étudiant dans son ensemble ?

Quelques points rassurants

Par communiqué de presse, le gouvernement s'est prononcé :

- Pour le maintien du régime, aussi ancien que la sécu, et qui au-delà du soin, travaille en particulier sur la prévention et les risques sociaux spécifiques de cette population (encore faut-il garantir la prise en compte des besoins de base)
- Pour la poursuite du processus d'adossement et la mise en place de conditions permettant de lever l'administration provisoire.
- Pour une simplification des conditions de gestion du régime (faut-il reprendre tout à zéro chaque année, ne peut on assouplir les mutations inter-régimes ?)

L'administratrice provisoire a maintenu le Directeur en place, et entend poursuivre le processus de rapprochement.

Tous les engagements de la LMDE envers ses assurés seront respectés, les conditions de la reprise n'ont jamais été aussi près d'être atteintes, il faudra cependant concrétiser les volontés exprimées. Les représentants syndicaux CFDT y veilleront.

La CFDT, dans les deux entreprises, maintient sa position telle qu'elle l'a exprimée lors des consultations des instances représentatives.

Nous sommes prêts à poursuivre les mesures de rapprochement. La décision n'est pas de notre fait mais nous l'appelons de nos vœux, il en va de l'emploi de près de 500 salariés, mais aussi de la crédibilité des régimes spéciaux. C'est là aussi l'enjeu de ce dossier.

Rappelons à ce propos que la MGEN gérant le régime obligatoire est assimilée à une caisse, à l'identique des CPAM. Au regard des critères qualité de la CNAM elle se classe toujours dans le peloton de tête.

Le professionnalisme des salariés n'est pas à mettre en question.

*Santé, prévention, prestations, service à l'adhérent,
la Mutualité a un rôle important à jouer sur le champ de la Protection sociale.
Les élus CFDT et les salariés du secteur y sont très attachés.*

Information du groupe MGEN en un seul clic responsable : <http://www.cfdt-mgen.org/>

Pour tous renseignements ou adhésion : adressez vous à votre **Délégué Syndical local CFDT**

ou contactez la **Délégation Centrale** : Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22